

*Compte rendu synthétique
Conseils de quartier
Jeudi 20 octobre 2022 à 19 h 00*

Quartier : Eglantine

Elus présents : M. ISSARD, M. MAZERE ; Mme REGRENIL ; M. BANIZETTE ; Mme SEDANO

Techniciens présents : Mme CINTI ; M. RICHARD

Introduction : présentation des projets :

→ **Extinction nocturne**

De nouvelles mesures ont été prises concernant la pollution lumineuse sur le territoire de L'Isle d'Espagnac. Depuis le 1^{er} octobre 2022, l'éclairage public est coupé de 00h00 à 6h00 du matin et ceci dans un but d'économie. Néanmoins, la mise en avant de l'axe environnemental est prédominante.

Un nouveau décret devrait être publié et serait destiné à rendre obligatoire l'extinction de la publicité lumineuse de 1 heure à 6 heures du matin dans toutes les villes. Cet axe sera à étudier dans les mois à venir.

→ **Présentation du Budget Participatif (BP)**

L'objectif du BP est d'associer les habitants de la ville de L'Isle d'Espagnac à la transformation de la commune. Les administrés auront prochainement la possibilité de proposer des projets pour leur quartier et/ou pour leur ville. Les idées de projets passeront impérativement par les conseils de quartier. Un budget de 50 000€ pour l'ensemble des projets sera alloué.

Rappel du calendrier :

Novembre 2022 : lancement de la campagne via le bulletin municipal

Décembre 2022 : formulaire de dépôt d'idées accessible sur le site internet

Janvier 2023 : article dans le bulletin municipal annonçant la collecte des idées de projets. Un formulaire de dépôt d'idées sera distribué en même temps que l'annonce des prochains conseils de quartier.

Février – mars 2023 : collecte des idées lors des conseils de quartier

Avril 2023 : étude de recevabilité des projets déposés – les projets retenus feront l'objet d'une communication auprès des habitants(es).

31 mai 2023 : date limite du vote par correspondance ou dépôt en mairie dans une urne

Début juin 2023 : dépouillement

Mi-juin 2023 : conseil des conseils – annonce des lauréats

Les projets déposés devront porter sur le bien-fondé du quartier et de la commune. Un règlement imposera des critères.

Retour sur les points abordés lors du conseil du 30/03/2022 et du 28/06/2022 :

Excès de vitesse avenue de la République : programmation des travaux sur PPI. En 2023 un plan d'aménagement sera déposé pour casser la vitesse. Les travaux débiteront d'abord par le bas de l'avenue pour les automobilistes qui viennent de la ville d'Angoulême.

Ralentisseur (coussins lyonnais) au bas de l'avenue + pose de panneaux « attention contrôle radar » + sécurisation du passage piéton à côté de la boulangerie (éclairage permanent au sol) + sécurisation par des plots.

De nombreux contrôles de vitesse sont effectués par les policiers municipaux.

Dangerosité des feux tricolores rue de l'École : les policiers municipaux ont peu de place pour s'installer et réaliser des contrôles. Installer un radar au feu serait trop onéreux.

La possibilité de varier la durée du feu sera étudiée.

Stationnement n°13 avenue de la République : aucune visibilité pour les habitants sortant sur l'avenue de la République et le passage pour tourner à droite est trop étroit. Il est proposé de supprimer la place de stationnement dérangeante ou de revoir le stationnement dans sa globalité pour ce secteur.

Vitesse Avenue de Montbron : réunion publique le 21 octobre 2022

Stationnement Rue de l'Écoles et rue Emile Roux : la limitation de vitesse et les priorités ne sont pas respectées dans ces deux rues. Le sujet n'a pas encore été traité. Pour cela, il est proposé de programmer une réunion de rue Emile Roux ultérieurement.

Concernant le stationnement sur les trottoirs ou sur les lignes jaune, il est demandé de matérialiser les places de stationnement et de mieux signaler le parking Allée des ormeaux.

Peu de stationnement autour de l'école des Méricots : dessiner des places mi trottoir mi route et identifier un itinéraire piéton.

Les administrés demandent la réouverture de l'accès derrière le bois des Méricots.

Nuisance sonore Rue Parmentier (théâtre) :

Les nuisances sonores ne viennent pas du théâtre mais de la ville de Gond-Pontouvre.

Clan des P'tits loups Rue Calmette : le bateau a été réalisé par le service de la voirie.

Remarques des administrés :

Les administrés souhaiteraient avoir une laverie à côté de la station de lavage. Un service supplémentaire qui serait apprécié par les habitants du quartier. Monsieur le Maire rappelle l'historique du dépôt de Permis de Construire du complexe de la station de lavage. Une procédure est en cours sur ce dossier.

En revanche, Monsieur le Maire explique qu'il y a de nombreux locaux vacants sur la commune et qu'il serait envisageable de créer une laverie dans l'un de ces locaux.

Vitesse rue Calmette : les administrés proposent d'instaurer une zone à 30 Km/h de l'école jusqu'à la maison de retraite.

Rue de l'Épargne, entrée sur l'avenue de la République : il est demandé la possibilité de rétrécir l'entrée sur l'avenue de la République.

Les administrés demandent également la mise en place d'une zone à 30 km/h.

Des aménagements sont prévus pour les mois de novembre et décembre (ex : rognage du talus ...). Il est demandé la possibilité de rétrécir la rue. Les élus répondent par la négative. En effet, les véhicules des pompiers doivent avoir un accès.

Les administrés remarques qu'il y a beaucoup moins d'épaves sur la commune.

Déchets ménagers : parfois, après le passage des ripeurs, les rues sont plus sales qu'avant le ramassage. L'information sera remontée au GrandAngoulême.

Monsieur MAZERE fait un point sur l'évolution de la gestion des ordures ménagères et précise que des points de collectes seront mis en place. Les ramassages des déchets ménagers seront moins fréquents. Une communication sera faite auprès des administrés via L'Isle Infos.

Monsieur le Maire et les élus font un point sur les nouveautés :

- Mise en place de l'application Cityall : application téléphonique qui permet l'échange d'information entre la commune et les administrés (ex : alerte météo...).
- Site internet de la ville : évolution depuis peu pour une mise en conformité avec la réglementation, notamment les démarches en ligne.

La prochaine annonce des conseils de quartier s'effectuera via les panneaux lumineux, par un article dans l'Isle Infos ou encore par mail.

Le prochain conseil de quartier sera consacré au budget participatif et à la mise en place de projets.